L’âge et la conduite : classes d’âge

I. Entrée en matière : définition

L’âge peut modifier l’exposition, l’expérience et certaines capacités, sans déterminer à lui seul l’aptitude. L’évaluation doit considérer la personne et ses situations de conduite.

Sensibilisation à la sécurité routière

Données ONISR 2025 définitives, France métropolitaine : les taux par âge décrivent une population, pas l’aptitude d’un individu. Le dénominateur est la population de chaque classe d’âge ; ne pas les confondre avec un pourcentage des décès.

II. Cinq questions ouvertes

Progression : repérer → expliquer → appliquer → analyser → argumenter. Répondre avec ses propres mots avant de consulter le corrigé.

1. Pourquoi l’âge ne suffit-il pas à évaluer un conducteur ?

.....

2. Quels atouts et limites peuvent accompagner l’expérience ?

.....

3. Quels signes justifient un avis médical ?

.....

4. Comment adapter ses déplacements à des difficultés nocturnes ?

.....

5. Comment aborder les inquiétudes d’un proche sans le stigmatiser ?

.....

À l’oral : illustrer chaque réponse par une situation de conduite et justifier le choix le plus sûr.

III. Réponses expliquées

COMPRENDRE EN IMAGES



Personne

L'âge seul ne définit pas l'aptitude.

Capacités

Tenir compte de la santé et des traitements.

Adaptation

Préparer des solutions de mobilité sûres.

1	Santé, expérience, pratique, traitement et contexte varient fortement. Deux personnes du même âge peuvent avoir des capacités et des besoins très différents.
2	L'expérience facilite l'anticipation ; elle peut aussi installer des habitudes dépassées. Les connaissances doivent être actualisées et les capacités suivies.
3	Malaises, vision dégradée, désorientation, somnolence inhabituelle ou effets d'un traitement. Ne pas attendre un accident pour demander conseil.
4	Privilégier les horaires de jour, faire contrôler la vision et préparer des alternatives. Éviter de compenser par une conduite excessivement lente et imprévisible.
5	Décrire des faits précis, écouter son vécu et proposer une évaluation ou un accompagnement. Construire des solutions de mobilité respectant sa sécurité et son autonomie.

IV. Tableau de synthèse

Situation / notion	Repère / action
18-24 ans : taux 2025	96 décès par million de personnes de cet âge
75-84 ans : taux 2025	70 décès par million de personnes de cet âge
85 ans ou plus : taux 2025	83 décès par million de personnes de cet âge

V. Réglementation et sanctions utiles

Il n'existe pas de sanction fondée sur le seul âge. Les obligations médicales et restrictions éventuelles dépendent de l'état de santé et du permis concerné.

Les plafonds pénaux indiqués ne sont pas des peines automatiques. La qualification, les aggravations et les décisions des autorités déterminent les suites.

Sources pour vérifier et approfondir

Sécurité routière - Aptitude médicale à la conduite

ONISR - Bilan annuel définitif 2025 (publié en 2026)